

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1598

Artikel: Français : une langue délaissée
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une langue délaissée

Depuis un an, la Fondation Défense du français lutte contre l'emprise de l'anglais et prône la sauvegarde de la diversité linguistique de la Suisse.

La Fondation défense du français s'est créée à Lausanne en avril 2003. Elle est animée par Georges Perrin, directeur de la création de l'agence de pub TRIO et soutenue par Jean-Marie Vodoz défenseur acharné de la langue française dans les colonnes de *24 heures*. Pour l'instant, aucune réponse n'est apportée aux mails, pardon aux courriels, de demande d'adhésion comme plusieurs personnes ont pu le constater. Sur le forum de discussion du site, un internaute, non démenti, signale que l'acronyme de l'agence TRIO signifie «think right, imagine original», le ver serait-il déjà dans le fruit?

L'action de cette fondation devrait s'orienter en priorité vers les parlementaires et agir en agent d'influence, on n'ose dire de *lobbyiste*. En 2002 le conseiller national Jean Jacques Schwaab (PS/VD) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de «prendre les mesures nécessaires pour éviter l'emploi abusif d'expres-

sions anglaises ou américaines dans les textes rédigés dans l'une des langues nationales, au sein de l'administration et des entreprises dépendant de la Confédération». La réponse du Conseil fédéral parlait de groupe de travail interne, de lexique à établir, bref l'enterrement habituel d'un postulat. Il est bien sûr impossible dans notre pays de demander un usage exclusif des langues nationales dans la publicité et la communication: les sensibilités sont trop différentes des deux côtés de la Sarine, au Tessin et aux Grisons, il serait indispensable de tenir compte des dialectes et l'exercice serait probablement sans issue.

Par contre il n'est pas excessif de proposer une loi demandant l'usage exclusif des langues nationales de la part des services, organismes ou entreprises dans lesquelles la Confédération est majoritaire. Nous ne pouvons pas grand-chose contre les publicités en anglais des cigarettiers, mais le bénéfice de Swisscom serait-il

moins grand si les *directories* s'appelaient à nouveau des annuaires? Et l'Office fédéral de la santé publique, dont le travail de prévention face au Sida lui vaut des éloges mérités à travers le monde, provoquerait-il une contamination de plus en menant ses actions en français en Suisse romande plutôt qu'en anglais comme c'est souvent le cas?

D'une certaine manière, c'est faire preuve de mépris à l'égard des «jeunes», qui sont la cible principale de ces campagnes, que de les imaginer analphabètes dans leur langue maternelle et c'est faire preuve d'un parfait dédain à l'égard des catégories de la population qui ne comprennent pas l'anglais.

Cette nouvelle fondation a du pain sur la planche. Mais nous serions davantage convaincus de son efficacité s'il était possible d'obtenir des réponses aux demandes d'adhésion. *jg*

www.defensedufrancais.ch/fondatio.htm

Anglais

Une langue qui coûte cher

En Suisse, l'anglais est aussi rentable qu'un placement financier sans risque, il peut rapporter entre 6 et 12%. Malgré des différences en fonction des langues nationales dominantes, il profite à la société. La tentation de lui offrir le pays gagne les esprits et les responsables de l'instruction publique, surtout dans les cantons alémaniques de Suisse orientale, menés par Zurich, là où les taux de rendement sont les plus flatteurs. En Suisse romande en revanche, l'allemand l'emporte en raison des rapports de force économiques asymétriques entre les deux régions linguistiques.

François Grin, professeur d'économie à l'Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) de l'Univer-

sité de Genève et directeur adjoint du Service de la recherche en éducation du canton de Genève (SRED), déplore la primauté du point de vue économique dans les choix de politique linguistique. Sans parler des effets non marchands laissés pour compte. Trop souvent on oublie de chiffrer les pertes et les dommages entraînés par la place de plus en plus importante accordée à l'anglais dans tous les domaines de la vie.

Les profits des pays anglophones

L'apprentissage mondialisé de l'anglais ouvre un marché alléchant aux pays anglophones. Il suffit d'additionner les matériaux pédagogiques, les fournitures de

cours, de traduction et d'interprétation pour avoir une idée du chiffre d'affaire qui s'en dégage. Comme tout le monde se met à l'anglais, ceux qui le parlent déjà économisent temps et argent dans la compréhension et dans la traduction des messages qui leur sont adressés. Plus question non plus d'apprendre d'autres langues. François Grin évoque la décision du Ministère britannique de l'éducation d'abandonner l'enseignement obligatoire d'une deuxième langue en Angleterre et au Pays de Galles. Les ressources ainsi économisées se transforment en investissements et en taux de croissance alimentés par les non-anglophones. Enfin, à l'exception d'une élite restreinte qui a les

moyens de se payer le niveau nécessaire, alors que les autres se contentent d'une approche scolaire insuffisante, la maîtrise de l'anglais appris fait toujours pâle figure face aux anglophones de naissance. L'inégalité est patente, dans la négociation ou la gestion des conflits par exemple. Il faudrait en effet septante-cinq années de cours, à raison de quatre heures hebdomadaires pendant quarante semaines, pour espérer effacer ce handicap. *md*

François Grin, «La société pluri-lingue: coûts, bénéfices et équité», in *La Suisse, un pays où l'on parle quatre langues et plus*, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Bern, 2003.